Changement de résidence principale

BONJOUR...

Par philparis
Bonjour,
Nous avons le projet de vendre notre résidence secondaire dans quelques années.
Un agent immobilier nous informe que nous pourrions la transformer en résidence principale (elle est située non loin de notre actuelle résidence principale actuelle) pour éviter la taxe sur la plus-value !
Que risquons nous si, après la vente, nous "déménageons" de nouveau vers notre ancienne résidence principale devenue secondaire pour quelques années ?
Par Pragmatico

C'est à vous d'en analyser le risque / gain fiscal (depuis combien de temps; possédez vous ce bien?) La règlementation est la suivante:

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exonerees#:~:text=Cession%20de%20la%20r%C3%A9sidence% 20principale,-La%20plus%2Dvalue&text=Il%20doit%20s'agir%20de,de%20b%C3%A9n%C3%A9ficier%20de%20l'exon %C3%A9ration.]https://www.impots.gouv.fr/particulier/plus-values-exonerees, cession résidence principale.[/url]

On peut penser que 2 impositions IRPP au moins sont nécessaires à la nouvelle adresse, mais un fait sera révélateur dans votre cas...

La résidence actuellement principale deviendra imposable au titre de la taxe d'habitation, alors que la secondaire passera en exonération, puis l'inverse à nouveau !

Autant vous dire qu'en cas de redressement, il faudra disposer d'une explication plausible.